

Québec, le 17 mars 2010

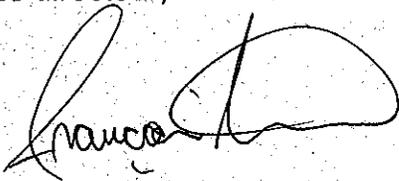
Madame Anik Montminy, Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt d'une pétition par le député de Berthier, le 2 décembre dernier, concernant la crise du recyclage, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



François Crête

Gouvernement du Québec
Députée de Bourassa-Sauvé
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Monsieur André Villeneuve
Député de Berthier
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.22
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance de la pétition que vous déposiez à l'Assemblée nationale, le 27 novembre dernier, relativement aux mesures annoncées en janvier 2009 concernant la crise du recyclage.

Les signataires de la pétition préconisaient le recours à des mesures obligeant les manufacturiers à utiliser des quotas minimums de matière recyclée afin de préserver l'environnement, éviter le gaspillage des matières premières, et favoriser la création d'emplois locaux dans le domaine du recyclage. Selon eux, ces mesures constitueraient une solution durable qui profiterait à tous.

Cette proposition sera transmise au comité conjoint sur les matières recyclables mis en place dans le cadre du plan d'action pour soutenir les centres de tri.

Par ailleurs, il me semble approprié d'inviter les signataires de la pétition à consulter le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son premier Plan d'action 2010-2015 que le gouvernement a publiés pour consultation le 25 novembre dernier. Ils seront à même de constater que les orientations du projet de politique et les actions proposées sont en mesure de répondre à leurs attentes.

La Politique a effectivement pour objet de mettre en œuvre diverses mesures qui permettront, non seulement de réduire les pertes économiques associées à la simple élimination des matières résiduelles, mais aussi de favoriser l'essor des secteurs du recyclage et de la production énergétique.

...2

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mddep.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
Bureau 7.050
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Ces mesures visent à :

- prévenir ou à réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la mise en marché des produits;
- promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique, le gouvernement a aussi publié, pour consultation, deux projets de règlement nécessaires à l'atteinte des objectifs intermédiaires du Plan d'action 2010-2015, soit :

- le projet de règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;
- le projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Line Beauchamp